



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

- 8.2 *Adoption plan action Comité embellissement*
- 8.3 *Autorisation de déposer une demande d'aide financière à l'appel de projets 2021 du PRIMADA pour l'amélioration de l'aménagement des parcs*
- 8.4 *Parc rue du Repos – adjudication contrat - Ensemble de modules de jeux*

9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

10. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT

- 10.1 *Demande CPTAQ - demande d'autorisation pour utilisation non agricole – partie des lots 3 197 633 et 3 197 634*
- 10.2 *Demande de PIIA - Rénovation – toiture – 43 rue Saint-Étienne*
- 10.3 *Demande de PIIA – Rénovation – toiture et fenêtres – 21 rue Octave*

11. DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

210501 *IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET*

APPUYÉE PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que lu.

Résolution adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

210502 *IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU*

APPUYÉE PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance du 6 avril 2021 tel que présenté et déposé à la table du conseil.

Résolution adoptée à l'unanimité

4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION:

4.1 COMPTES ET ADOPTION

210503 *IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE LEMELIN*

APPUYÉE PAR DENISE LAPIERRE



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les comptes du mois d'AVRIL 2021 tels que présentés dans le document fourni aux membres du conseil et autorise la directrice générale à en faire le paiement :

<i>Administration générale</i>	<i>30 447.20 \$</i>
<i>Sécurité publique</i>	<i>12 268.69 \$</i>
<i>Transport routier</i>	<i>33 825.26 \$</i>
<i>Hygiène du milieu</i>	<i>10 957.48 \$</i>
<i>Santé & Bien-être</i>	<i>0 \$</i>
<i>Aménagement et urbanisme</i>	<i>6 526.42 \$</i>
<i>Loisirs et culture</i>	<i>17 837.99 \$</i>
<i>Frais de financement</i>	<i>0 \$</i>
<i>Activités financières</i>	<i>0 \$</i>
TOTAL	<i>111 863.04 \$</i>

Résolution adoptée à l'unanimité

4.2 DÉPÔT ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU QUE Monsieur Patrick Martineau, CPA auditeur, CA et directeur à la certification de la firme Lemieux Nolet, comptables agréés S.E.N.C.R.L., a fait la présentation du sommaire des états financiers consolidés de la municipalité de Saint-Gervais pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE la mairesse fera lecture d'un rapport sur les faits saillants du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 et du rapport de l'auditeur Lemieux Nolet lors de la prochaine séance du conseil. Les états financiers seront disponibles sur le site internet de la Municipalité;

210504

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉE PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte de dépôt des états financiers consolidés au 31 décembre 2020 de la Municipalité de Saint-Gervais et d'autoriser la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).;

Résolution adoptée à l'unanimité

4.3 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS PORTANT SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 AVRIL 2021

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité de Saint-Gervais pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021;

10505

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉE PAR DENISE LAPIERRE



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte le dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité de Saint-Gervais pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021.

Résolution adoptée à l'unanimité

5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX):

5.1 LES COMMUNIQUÉS :

5.2 . AUTORISATION DE L'ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT.

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

210506 *IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET*

APPUYÉE PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Gervais adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;*
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;*
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;*
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;*



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

- *Informers les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;*
- *Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;*
- *Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;*
- *Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.*

Résolution adoptée à l'unanimité

5.3 RÉPONSE A UNE DEMANDE ÉCRITE DE CITOYEN – INSTALLATION DE PEDZONE – RUES LACROIX ET LAPIERRE

ATTENDU La demande écrite reçue d'une citoyenne nous signalant la vitesse excessive sur la rue Lacroix;

ATTENDU QUE la vitesse est problématique et n'est pas sécuritaire étant donné que le quartier est résidentiel et que la municipalité doit sécuriser les différents quartiers dont les rue Lacroix et Lapierre;

ATTENDU QUE la municipalité voudrait instaurer un projet-pilote avec l'installation de balise pour réduction de vitesse sur les rues Lacroix et Lapierre;

ATTENDU QUE le style de balise utilisé est un moyen simple, efficace et peu coûteux pour augmenter la sécurité des enfants;

ATTENDU QUE l'un des avantages de cette signalisation est qu'elle ne ralentit pas les véhicules d'urgence et est facilement amovible pour le déneigement;

ATTENDU QUE le projet pilote sera mis en marche au début de l'été;

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU d'installer de la signalisation de style 'pedzone' sur les rues Lacroix et Lapierre.

DE mandater la directrice générale à effectuer une demande de prix de la manière autorisée dans le règlement sur la gestion contractuelle et sur le contrôle et le suivi budgétaire auprès d'entreprises qui vendent ce type d'équipement.

Résolution adoptée à l'unanimité

5.4 DON À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉE PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU de contribuer au montant de 200 \$ afin d'aider à soutenir financièrement la Société canadienne du Cancer.

Résolution adoptée à l'unanimité

5.5 RENOUVELLEMENT ADHÉSION ET DON À PASSION FM



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

210509 *IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

N° de résolution
ou annotation

APPUYÉE PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU de procéder au renouvellement de la carte de membre pour l'année 2021 au montant de 40 \$.

Résolution adoptée à l'unanimité

6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS:

6.1 EMBAUCHE – CONTREMAÎTRE

ATTENDU QUE le départ à la retraite du contremaître le 2 octobre 2020, M Gaétan Laflamme a accepté d'assumer temporairement la charge de contremaître par intérim;

ATTENDU QUE M. Gaétan Laflamme, contremaître par intérim nous a informé qu'il ne désire pas occuper ce poste en permanence;

ATTENDU QUE les services de la voirie sont des ressources jugées essentielles par la Municipalité et encore plus, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU l'affichage du poste et la mise en place d'un comité de sélection;

ATTENDU la recommandation positive du comité de sélection;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite embaucher M. Roch Côté pour occuper les fonctions de contremaître;

210510 *IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

APPUYÉE PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU QUE le conseil procède à l'embauche de M. Roch Côté, à titre de contremaître à la Municipalité de Saint-Gervais;

QUE son entrée en poste soit effective au 31 mai 2021;

QU'un contrat soit préparé en fonction des conditions entendues entre les deux parties.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer le contrat de travail de M. Roch Côté.

Résolution adoptée à l'unanimité

6.2 AUTORISATION APPEL D'OFFRES- ROUTE ARTHUR ET RANG DU BRAS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gervais a comme projet la réfection de la Route Arthur et du Rang du Bras dans son programme triennal d'immobilisation 2021-2023;

ATTENDU QUE le projet ladite réfection de la Route Arthur et du Rang du Bras couvre environ 1 kilomètre de décohésionnement et pavage ainsi que le remplacement de 2 ponceaux;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces projets de travaux routiers, le service d'ingénierie de la MRC a été mandaté pour élaborer les plans et devis;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gervais effectuera une demande d'aide financière auprès du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet accélération d'ici le 30 avril 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité doit engager une firme spécialisée en réfection de routes pour effectuer les travaux;

ATTENDU QUE l'appel d'offres est conditionnel à l'acceptation d'une subvention des travaux routiers;

210511

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉE PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU QUE le Conseil autorise la directrice générale à mandater le service de l'ingénierie de la MRC de Bellechasse à préparer l'appel d'offres public pour le mandat requis pour les travaux de réfection de la Route Arthur et du Rang du Bras de la Municipalité de Saint-Gervais et de publier le tout sur le site du gouvernement du Québec de système électronique d'appel d'offres (SEAO).

Résolution adoptée à l'unanimité

7. DOSSIER(S) – HYGIÈNE DU MILIEU :

7.1 DÉPÔT DU BILAN ANNUEL EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2020

La directrice générale dépose à la table du conseil le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020.

Ce rapport nous informe sur l'état des analyses microbiologiques de l'eau, nous donne des indications sur les résultats des analyses des substances organiques et inorganiques de même que la turbidité et d'autres paramètres concernant l'eau potable qui a été distribuée dans notre réseau pendant la dernière année. En bref, le bilan annuel de la qualité de l'eau potable est conforme aux normes prescrites et applicables.

Le conseil est informé que le document sera disponible pour consultation sur la page Internet de la Municipalité.

8. DOSSIER(S) – LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

8.1 ADHÉSION AU PROGRAMME CŒUR VILLAGEOIS

ATTENDU QUE dans la démarche de développement récréotouristique de Bellechasse-Etchemin, le projet de Cœurs villageois a démarré l'an passé;

ATTENDU QUE quatre municipalités dans Bellechasse ont adhéré au programme (Saint-Damien, Saint-Henri, Saint-Vallier et Saint-Philémon) afin de travailler l'attractivité et dynamiser les cœurs de villages en plus de mettre en valeur les atouts naturels et culturels qui valent le déplacement;

ATTENDU QUE ce programme permettra de mettre en valeur les produits du terroir locaux permettra le développement de l'aspect historique des bâtiments patrimoniaux ainsi que les aspects naturels;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation *ATTENDU QU'UN plan d'action sera élaboré par un comité formé d'un élu municipal,
d'une ressource et des citoyens engagés;*

ATTENDU QUE ce programme encouragera le tourisme dans la Municipalité de Saint-Gervais;

ATTENDU QUE ce programme comporte différents avantages en favorisant le bien-être de ses citoyens et qu'il favorise l'installation de nouveaux arrivants grâce au village invitant;

ATTENDU QUE l'adhésion permettra à la Municipalité de Saint-Gervais d'avoir de la visibilité sur le réseau de publicité touristique de l'organisation, sur différentes plateformes Internet et sur des cartes touristiques pour la mise en valeur du milieu;

ATTENDU QUE l'adhésion permettra à la Municipalité de Saint-Gervais d'être accompagnée par une agente récréotouristique Bellechasse-Etchemin ainsi que par la coordonnatrice du projet Cœurs villageois;

ATTENDU QUE le projet est financé à 80 % par le Fonds d'aide à la relance régionale (FARR);

210512 *IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET*

APPUYÉE PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à signer les documents afférents et autorise la dépense de 4 000.00 \$ (plus les taxes applicables) à l'adhésion du programme;

*QUE le poste budgétaire affecté sera le 02-701-90-973-00.
Résolution adoptée à l'unanimité*

8.2 ADOPTION DU PLAN ACTION DU COMITÉ EMBELLISSEMENT

210513 *IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

APPUYÉE PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU d'adopter le plan d'action 2021-2022-2023 du Comité d'embellissement ainsi que la proposition de fleur emblématique ÉCHINACEA KISMET WHITE présentée lors de la séance de travail du 4 mai 2021;

Résolution adoptée à l'unanimité

8.3 AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'APPEL DE PROJETS 2021 DU PRIMADA POUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gervais a adopté le 4 décembre 2019, le plan d'action 2020-2024 de la politique Familles-Aînés ainsi que la mise à jour du document-cadre du plan d'action municipalité amie des aînés (MADA) dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gervais effectuera une demande d'aide financière auprès du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet accélération d'ici le 30 avril 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité doit engager une firme spécialisée en réfection de routes pour effectuer les travaux;

ATTENDU QUE l'appel d'offres est conditionnel à l'acceptation d'une subvention des travaux routiers;

210511

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉE PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU QUE le Conseil autorise la directrice générale à mandater le service de l'ingénierie de la MRC de Bellechasse à préparer l'appel d'offres public pour le mandat requis pour les travaux de réfection de la Route Arthur et du Rang du Bras de la Municipalité de Saint-Gervais et de publier le tout sur le site du gouvernement du Québec de système électronique d'appel d'offres (SEAO).

Résolution adoptée à l'unanimité

7. DOSSIER(S) – HYGIÈNE DU MILIEU :

7.1 DÉPÔT DU BILAN ANNUEL EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2020

La directrice générale dépose à la table du conseil le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020.

Ce rapport nous informe sur l'état des analyses microbiologiques de l'eau, nous donne des indications sur les résultats des analyses des substances organiques et inorganiques de même que la turbidité et d'autres paramètres concernant l'eau potable qui a été distribuée dans notre réseau pendant la dernière année. En bref, le bilan annuel de la qualité de l'eau potable est conforme aux normes prescrites et applicables.

Le conseil est informé que le document sera disponible pour consultation sur la page Internet de la Municipalité.

8. DOSSIER(S) – LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

8.1 ADHÉSION AU PROGRAMME CŒUR VILLAGEOIS

ATTENDU QUE dans la démarche de développement récréotouristique de Bellechasse-Etchemin, le projet de Cœurs villageois a démarré l'an passé;

ATTENDU QUE quatre municipalités dans Bellechasse ont adhéré au programme (Saint-Damien, Saint-Henri, Saint-Vallier et Saint-Philémon) afin de travailler l'attractivité et dynamiser les cœurs de villages en plus de mettre en valeur les atouts naturels et culturels qui valent le déplacement;

ATTENDU QUE ce programme permettra de mettre en valeur les produits du terroir locaux permettra le développement de l'aspect historique des bâtiments patrimoniaux ainsi que les aspects naturels;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'UN plan d'action sera élaboré par un comité formé d'un élu municipal, d'une ressource et des citoyens engagés;

ATTENDU QUE ce programme encouragera le tourisme dans la Municipalité de Saint-Gervais;

ATTENDU QUE ce programme comporte différents avantages en favorisant le bien-être de ses citoyens et qu'il favorise l'installation de nouveaux arrivants grâce au village invitant;

ATTENDU QUE l'adhésion permettra à la Municipalité de Saint-Gervais d'avoir de la visibilité sur le réseau de publicité touristique de l'organisation, sur différentes plateformes Internet et sur des cartes touristiques pour la mise en valeur du milieu;

ATTENDU QUE l'adhésion permettra à la Municipalité de Saint-Gervais d'être accompagnée par une agente récréotouristique Bellechasse-Etchemin ainsi que par la coordonnatrice du projet Cœurs villageois;

ATTENDU QUE le projet est financé à 80 % par le Fonds d'aide à la relance régionale (FARR);

210512 *IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET*

APPUYÉE PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à signer les documents afférents et autorise la dépense de 4 000.00 \$ (plus les taxes applicables) à l'adhésion du programme;

*QUE le poste budgétaire affecté sera le 02-701-90-973-00.
Résolution adoptée à l'unanimité*

8.2 ADOPTION DU PLAN ACTION DU COMITÉ EMBELLISSEMENT

210513 *IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

APPUYÉE PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU d'adopter le plan d'action 2021-2022-2023 du Comité d'embellissement ainsi que la proposition de fleur emblématique ÉCHINACEA KISMET WHITE présentée lors de la séance de travail du 4 mai 2021;

Résolution adoptée à l'unanimité

8.3 AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'APPEL DE PROJETS 2021 DU PRIMADA POUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gervais a adopté le 4 décembre 2019, le plan d'action 2020-2024 de la politique Familles-Ainés ainsi que la mise à jour du document-cadre du plan d'action municipalité amie des aînés (MADA) dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'autorisation pour utilisation non agricole a été déposée par la firme Ressources Environnement, à l'intention d'Excavation Simon Paré et Fils inc., visant l'exploitation d'une sablière sur une partie des lots 3 197 633 et 3 197 634 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande vise à autoriser l'utilisation des lots ci-haut par l'entreprise à des fins d'exploitation d'une sablière d'une superficie de 3,3 ha (excluant la superficie de la voie d'accès);

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation d'une sablière contrevient à l'article 89 du Règlement de zonage numéro #247-04 puisque, notamment, cette exploitation est située à une distance inférieure de 300 mètres du périmètre urbain ou d'une zone de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE plus particulièrement, la limite d'un lot de villégiature à la limite de l'aire d'extraction prévue selon le plan faisant l'objet de la demande est à moins de 100 mètres de distance l'un de l'autre;

CONSIDÉRANT QUE depuis le début des activités extractives sur le lot 3 197 634 du cadastre du Québec, la Municipalité a reçu de nombreuses plaintes de bruit, de poussière et de trafic de camions lourds provenant de ces activités;

CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité au terrain visé par le projet est en gravelle et est non conçue pour le transport de la machinerie lourde;

CONSIDÉRANT la signalisation présente qui interdit la machinerie lourde sur la Route Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT la résolution 200808, par laquelle la Municipalité a exceptionnellement permis la circulation sur la Route Saint-Pierre de camion lourd d'Excavation Simon Paré et Fils jusqu'au 6 novembre 2020;

CONSIDÉRANT les articles 58.1 et 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) qui permettent notamment à la Municipalité de transmettre à la CPTAQ des recommandations et d'indiquer la conformité à la réglementation municipale;

210516 *IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET*

APPUYÉE PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU

DE transmettre la présente résolution à la CPTAQ afin de signaler la non-conformité à la réglementation municipale du projet de sablière tel que déposé et tel qu'indiqué dans le formulaire de demande d'autorisation présent en annexe;

DE demander à la CPTAQ de tenir compte de ce qui précède ainsi que de la réalité vécue l'an dernier au niveau de bruit, de la poussière et du trafic de camions lourds provenant des activités réalisées par Excavation Simon Paré et Fils Inc. sur le lot 3 197 634 du cadastre du Québec.

Résolution adoptée à l'unanimité

10.2 DEMANDE PIIA RÉNOVATION – TOITURE – 43 RUE SAINT-ÉTIENNE



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU la demande de PIIA reçue, pour le 43 rue Saint-Étienne doit être soumise à une approbation par le conseil municipal puisqu'un règlement sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale affecte ce secteur;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 27 avril 2021;

ATTENDU QUE la demande reçue concerne des travaux de remplacement de la couverture au 43, rue Saint-Étienne, doit également être soumise à une approbation par le conseil municipal;

ATTENDU QUE les travaux proposés ne modifieront pas la couleur de la toiture existante et que le style architectural du bâtiment sera maintenu;

210517 *IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

APPUYÉE PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU d'autoriser la délivrance d'un permis en vertu du PIIA pour la rénovation de la toiture conformément à la demande faite au Comité.

Résolution adoptée à l'unanimité

10.3 DEMANDE PIIA RÉNOVATION – TOITURE ET FENÊTRES – 21 RUE OCTAVE

ATTENDU la demande de PIIA reçue, pour le 21 rue Octave qui doit être soumise à une approbation par le conseil municipal puisqu'un règlement sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale affecte ce secteur;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 27 avril 2021;

ATTENDU QUE les travaux de toiture suggérés permettront l'utilisation de matériaux semblables aux couleurs utilisées originalement et ne modifieront pas le style architectural de la résidence;

ATTENDU QUE la dimension et la localisation des ouvertures seront maintenues et que la disposition des fenêtres proposées s'approchera de celles utilisées à l'origine;

210518 *IL EST PROPOSÉ PAR DIANE POULIOT*

APPUYÉE PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU d'autoriser la délivrance d'un permis en vertu du PIIA pour la rénovation de la toiture et du remplacement des fenêtres conformément à la demande faite au Comité.

Résolution adoptée à l'unanimité

11. DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE:

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussignée, Johanne Simms, directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce conseil de la susdite municipalité.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

J'ai signé à Saint-Gervais, ce mardi, 4 mai 2021

*Johanne Simms;
Directrice générale et secrétaire-trésorière*

12. LA LEVÉE DE LA SÉANCE

210519 *IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU*

APPUYÉE PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 21h11.

Adopté à l'unanimité

Je soussignée, mairesse de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;

À l'exception de la (des) résolution(s) suivante(s) (s'il y a lieu):

*Manon Goulet,
Mairesse*

*Johanne Simms,
Directrice générale et secrétaire-trésorière*



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

A diagonal line is drawn across the page, starting from the left margin and extending towards the bottom right corner.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité apporte une correction à la séance ordinaire du 4 mai 2021 à la résolution numéro 210514 de la Municipalité de Saint-Gervais, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision.

La correction est la suivante :

À la résolution 210514, du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021 on aurait dû y lire à la dernière ligne tel qu'inscrit sur le projet de procès-verbal remis aux membres du conseil municipal le 30 avril 2021:

«:QUE la Municipalité assume tous les coûts non admissibles au programme associé à son projet si elle obtient une aide financière pour celle-ci, y compris tout dépassement de coût.»

Donc, aurait dû inscrire la phrase manquante.

J'ai dûment modifié la résolution numéro 210514 en conséquence.

Signé à Saint-Gervais ce 28^e jour de mai 2021

Johanne Simms
Secrétaire-trésorière



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

